

Bagatelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 471

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

donc s'engager où ils trouvent du travail dans leur branche. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire que c'est le Théâtre Boulimie qui passe à la radio, lorsque Lova y fait sa "tartinée".

2) Les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle, mais à l'animation de l'ensemble de la saison.

Il me semble que Lova Golovtchiner prend un peu à la légère ce que le Fonds du Théâtre dit de façon précise et sans ambiguïté :

Fr. 30 000.— pour la reprise de "Dieu" de Woody Allen

Fr. 40 000.— pour un spectacle d'humour de L. Golovtchiner

Pour l'animation de la saison, il ne peut compter, normalement, que sur la subvention d'une cinquantaine de milliers de francs que lui alloue la Ville de Lausanne pour son fonctionnement. Nous ne pouvons que l'approuver quand il trouve que ce n'est pas beaucoup pour le travail qu'il fait et qu'il pourrait faire beaucoup plus s'il était soutenu comme le Nouveau Théâtre de Poche de Genève.

Un rassemblement de professionnels

Le T'ACT, en juin 1977, a établi un document (largement diffusé à Lausanne et à Genève) où il dit clairement ce qu'il entend être et le nombre de productions annuelles qu'il peut entreprendre. En résumé :

— Si le T'ACT veut exploiter normalement ses spectacles, soit une cinquantaine de représentations pour les grandes salles et environ le double pour les petites salles, ce qui devrait être une norme facile à tenir puisque cela fait 20 représentations par ville importante (Lausanne-Genève) et 10 en tournée romande et/ou à l'étranger. Il ne lui est pas possible de monter plus de deux grands spectacles et un pour les écoles ou pour une petite salle. Pour réaliser ses buts, le T'ACT a besoin de connaître à l'avance les moyens financiers qui lui seront accordés et les lieux et dates des représentations qu'il présentera dans les théâtres "officiels". La programmation des spectacles se ferait en accord avec les directeurs de salle.

— Le T'ACT est un rassemblement de professionnels du spectacle des cantons de Genève et Vaud, désireux de perfectionner leur art en poursuivant une démarche cohérente et suivie tant sur le plan théorique que pratique. Il s'est donné comme buts de poursuivre la créa-

tion de spectacles (mettant en jeu les conceptions nouvelles et problématiques de la théâtralité) et le questionnement de sa production, de ses moyens de production artistiques et organisationnels.

— Le T'ACT ne crée pas une institution de plus, mais anticipe sur les organisations à venir en proposant à titre de maquette-projet un autre système qui, à terme, sera appelé à remplacer, dans des conditions nouvelles et positives, les relations de plus en plus suspectes qui lient actuellement les divers secteurs de la gestion théâtrale. Son inscription romande doit lui permettre de trouver son "assiette financière" auprès des deux cantons et des deux villes concernées directement par son activité de création.

Des outils de travail, pas des églises

Pour terminer, il me semble que deux choses importantes seraient à changer dans la mentalité des gens (de théâtre et des autres) c'est d'une part que les directeurs (et souvent leurs employés) cessent de se considérer comme les propriétaires des lieux de représentations mis à la disposition des créateurs par les pouvoirs publics, ce qui aboutit à une situation de mo-

BAGATELLES

Miggi a soixante-sept ans; elle est célibataire; depuis cinq ans, elle ne travaille plus; sa dernière place : dans le restaurant "Blumenau" à Zurich. Une journaliste du "Tages Anzeiger" (dernier numéro du magazine hebdomadaire) a longuement parlé avec elle, de son métier de serveuse, de ses contacts avec les clients, de ses difficultés, par exemple, avec les clients pris de boissons ou avec les "étrangers". Une conversation exemplaire.

* * *

Un membre de la Ligue marxiste révolutionnaire (ancien candidat au Conseil des Etats, face au socialiste René Meylan) devant le Tribunal de police de Neuchâtel. Le prévenu doit répondre d'infractions au règlement d'urbanisme, à la loi cantonale sur les constructions, au règlement de police de la ville. En clair : des affiches, pendant la campagne électorale, ont été collées à des endroits non officiels; des signatures pour un référendum (contre la police fédérale de sécurité) ont été récoltées hors des emplacements prévus à cet effet et

nopele (des salles, des subventions, etc.). Les salles de théâtre sont des outils de travail et non pas des "églises" vouées à un seul culte (celui du directeur) avec tous les problèmes que cela comporte (rivalités personnelles, sous-occupation des salles, etc.). D'autre part que les gens de théâtre, quelles que soient leurs options artistiques, font le même métier et que c'est à eux à proposer aux pouvoirs publics des solutions nouvelles pour sortir du bourbier actuel et qu'ils ne doivent plus s'en remettre à des gens de "bonne volonté" (?) pour résoudre leurs problèmes. Pour cela, il faut que les professionnels du théâtre (sans exclusive, mais eux seulement) se rencontrent, fassent le point et dressent un cahier de doléances qu'ils adresseraient, d'un commun accord, aux autorités compétentes.

Pour le T'ACT
G. Despierre

dûment notifiés par la police (la commune de Neuchâtel désigne traditionnellement trois lieux pour ce genre d'exercice!). Nul doute que ces chicanes, bien dans la ligne de l'exécutif neuchâtelois actuel, soient des atteintes tâtilonnées à la liberté d'expression. A titre de comparaison, dans le même canton, mais à La Chaux-de-Fonds, l'affichage "sauvage" est considéré comme une "contribution" à l'animation culturelle de la ville.

* * *

Energies alternatives : ça bouge dans le canton de Vaud! Le député UDC Paul Girardet vient de demander que le Conseil d'Etat vaudois étudie avec les compagnies d'électricité, en vue d'une meilleure utilisation des ressources énergétiques indigènes, les modalités de rachat des surplus de courant provenant d'installations privées ou publiques. A Payerne, une séance consacrée à l'énergie solaire organisée par le groupe régional de la Société suisse pour l'énergie solaire a provoqué un mouvement de curiosité populaire rare. Et à Poliez-le-Grand (ce jeudi 12 octobre, 20 h. 15), un débat public était consacré au "gaz de fumier".